

ACTIVITE SPORTIVE JEUNES

- **3.1 CATEGORIES - MIXITE – SURCLASSEMENT**

- **3.2 CHAMPIONNATS**

 - 3.2.A FOOT A 11**

 - 3.2.B FOOT A 8**

 - 3.2.C FOOT A EFFECTIF REDUIT**

- **3.3 COUPES**

3 • ACTIVITE SPORTIVE JEUNES

3.1 CATEGORIES - MIXITE - SURCLASSEMENT

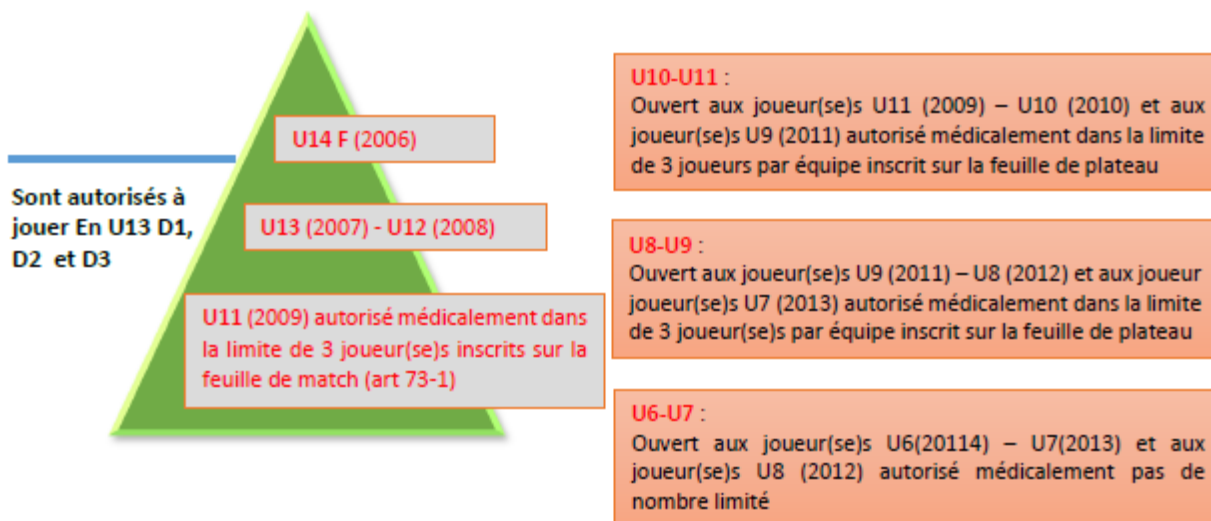
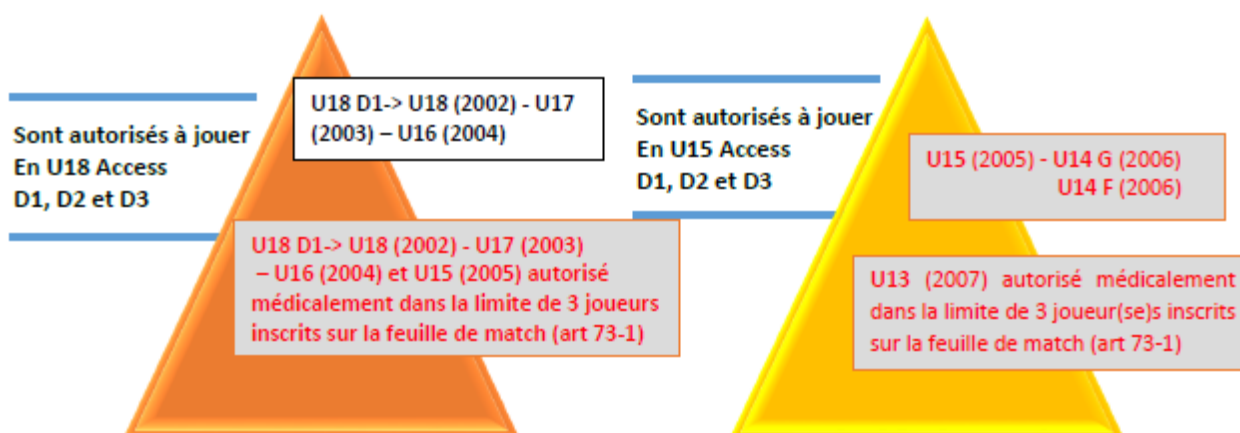
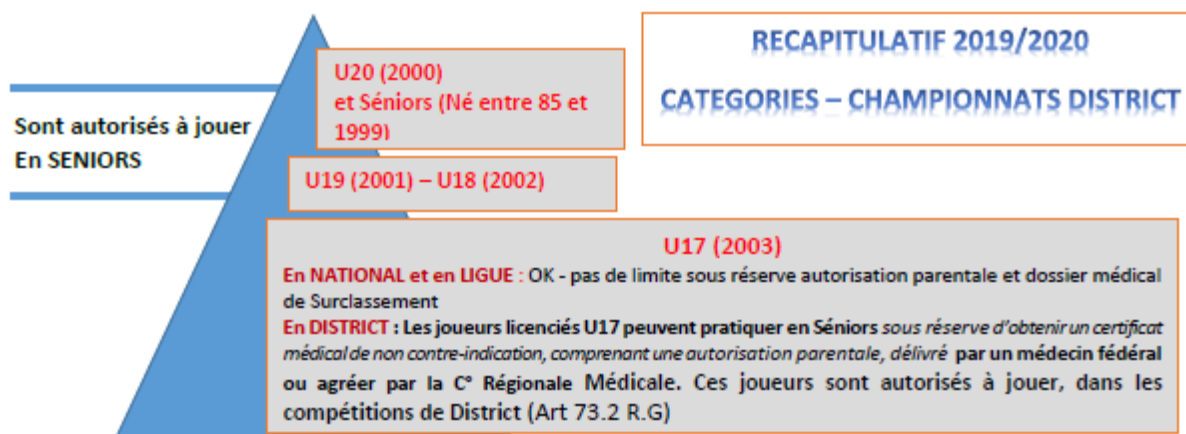
I - CATEGORIES DES COMPETITIONS (CHAMPIONNATS ET COUPES)

Article 66 des Règlements Généraux de la F.F.F : les joueuses et joueurs sont répartis en catégories d'âge, dans les conditions suivantes pour la saison 2019-2020

CATEGORIES D'AGE	ANNEES DE NAISSANCE
U6 et U6 F	Né(e)s en 2014, dès l'âge de 5 ans
U7 et U7 F	Né(e)s en 2013
U8 et U8 F	Né(e)s en 2012
U9 et U9 F	Né(e)s en 2011
U10 et U10 F	Né(e)s en 2010
U11 et U11 F	Né(e)s en 2009
U12 et U12 F	Né(e)s en 2008
U13 et U13 F	Né(e)s en 2007
U14 et U14 F	Né(e)s en 2006
U15 et U15 F	Né(e)s en 2005
U16 et U16 F	Né(e)s en 2004
U17 et U17 F	Né(e)s en 2003
U18 et U18 F	Né(e)s en 2002
U19 et U19 F	Né(e)s en 2001
Séniors U20 et U20 F	Né(e)s en 2000
Séniors (G)	Nés entre 1985 et 1999
Séniors (F)	Avant 2000
Séniors Vétérans	Avant 1985

TABLEAU RECAPITULATIF 2019-2020

CATEGORIES – CHAMPIONNATS DISTRICT – MIXITE



La MIXITE

Les U6F à U14 F peuvent évoluer dans les Compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge

- de catégorie immédiatement inférieure à la leur mais uniquement en DISTRICT (pas de nombre limité) :

En U7 G ouvert aux joueuses U8

En U13 G ouvert aux joueuses U14

En U9 G ouvert aux joueuses U10

En U11 G ouvert aux joueuses U12

Article 73 des R.G FFF

- 1- Sur autorisation médicale explicite figurant sur la demande de licence, les joueurs et les joueuses peuvent pratiquer dans les seules compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence, sauf pour les licenciés U18 et U18 F qui peuvent pratiquer en Senior.

En cas d'interdiction médicale de surclassement sur leur demande de licence, la mention « surclassement interdit » est apposée sur les licences des joueurs ou joueuses concernés.

- 2- a) Les licenciés U17 peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale. Dans les mêmes conditions d'examen médical :
 - les joueuses U16 F et **U17 F** peuvent pratiquer en Senior en compétitions nationales, dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve ;
 - **les joueuses U16 F et U17F peuvent pratiquer en Senior dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match.**
 - b) Les joueurs licenciés U16 peuvent évoluer en compétition nationale U19 (Championnat National et Coupe Gambardella) dans les conditions médicales figurant au paragraphe 2.a) ci-avant.
 - c) Les autorisations de surclassement prévues aux alinéas a) et b) du présent paragraphe figurent sur la licence du joueur sous la mention « surclassé article 73.2 ».
- 3- Cette autorisation de surclassement est soumise aux prescriptions de l'article 72.1.
 - 4- En cas d'infraction aux dispositions du présent article, est appliquée la sanction prévue au Titre 4.
 - 5- En cas de litige sur un surclassement, la Commission Fédérale Médicale peut être saisie du dossier.

Surclassement

1. U16 - U17

Les joueurs U16 et U17 peuvent respectivement pratiquer en équipe U19 (compétition nationale uniquement) et en équipe seniors de leur club, selon l'article 73-alinéa 2 des règlements de la FFF, s'ils satisfont à l'ensemble des examens demandés.

Le dossier de sur classement est à télécharger sur le site de la ligue. Le dossier médical peut être rempli par un médecin du sport.

2. U17 EN SÉNIORS

Article 73 .2.a RG.FFF

2. a) Les licenciés U17 peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

3. U16 EN U19

Article 73-2 b

Les joueurs licenciés U16 peuvent évoluer en compétition nationale U19 (Championnat National et Coupe Gambardella) dans les conditions médicales figurant au paragraphe 2.a ci avant.

PARTICIPATION DES JOUEURS EN EQUIPES DE JEUNES

Ce tableau présente, selon leur catégorie, les joueurs autorisés à jouer dans les différents championnats de jeunes

Règles pour participations en équipes inférieures

Ne peuvent jouer en équipes inférieures que les joueurs qui ont participé en état de surclassement (cases jaunes ou case bleue)

Participation & Qualification

Les joueurs qualifiés pour intégrer les compétitions jeunes sont répertoriés dans le tableau suivant :

COMPETITION	CATEGORIE D'AGE AUTORISEE				+ DISPOSITION PARTICULIERE
U19 NATIONAL + coupe Gambardella	U19	U18		U17 (autorisation médicale Art 73/1)	U16 (aut. méd. art 73/2)
U19 R	U19	U18		U17 (autorisation médicale Art 73/1)	
U18 R	U18	U17		U16 (autorisation médicale Art 73/1)	
U18 IS	U18	U17	U16	U15 (autorisation médicale Art 73/1)	
U17	U17	U16		U15 (autorisation médicale Art 73/1)	
U16	U16	U15		U14 (autorisation médicale Art 73/1)	
U15	U15	U14		U13 maxi 3 joueurs inscrits sur la FMI (aut Médi. Art 73/1)	U16 F appartenant à un pôle espoirs
U14	U14	U13		U12 maxi 3 joueurs inscrits sur la FMI (aut. Médi. Art 73/1)	U15F
U13	U13	U12		U11 maxi 3 joueurs inscrits sur la FMI (aut. Médi. Art 73/1)	U14 F

3.2 A FOOT A 11

(U18, U15)

U18 D1

Championnat en deux phases

Phase Automne

Le groupe est constitué par le District suivant le classement des meilleurs clubs de jeunes.

1 groupe de 10 équipes

La commission compétente détermine organise les rencontres en matches aller-retour.

PHASE Printemps

X équipes rejoignent le niveau inter-secteur.

Elles sont compensées par les équipes classées 1^{ière} et la meilleure 2^{ième} du Niveau D2 phase automne le cas échéant (limite à 3 équipes)

La Composition des groupes de la phase printemps est fonction de la phase automne. Des accessions sont prévues afin de garantir la stabilité de la pyramide départementale suite aux équipes qui représenteront le District de la Côte d'Or lors de la phase printemps de l'inter-secteur de ligue

Critère de composition de ce groupe :

Le groupe est constitué par le District suivant le classement des meilleurs clubs de jeunes.

Les reports de matchs se feront par l'intermédiaire de Footclubs, la commission est seule compétente pour donner la date de report.

Durée des matches : 2X45 mn

Ballon : taille 5.

Qualification des joueurs dans un groupe à 10 équipes

- Les équipes B, C, D ne devront pas présenter plus de 3 joueurs ayant participé à plus de dix matches en équipes supérieures lors des 3 derniers matches restant effectivement à jouer.
- Ce championnat est ouvert aux joueurs U18 et U17 et U16 aux joueurs U15 autorisés médicalement dans la limite de 3 joueurs.

CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D1

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en un groupe unique de 10 équipes. Les équipes réserves peuvent s'engager sauf dans le cas d'une création d'équipe réserve de cette génération.

Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D1		
A partir de la saison 2018/2019		
CRITERES SPORTIFS - 70% des points		
	Classement	Points
U17R saison 17/18		70
U16R saison 17/18		70
Classement U15 Intersecteurs phase Printemps N-1 Projet d'application sur U15 Access 17/18	1 ^{er}	70
	2 ^{ème}	64
	3 ^{ème}	58
	4 ^{ème}	52
	5 ^{ème}	46
	6 ^{ème}	40
Classement U15 D1 phase Printemps N-1 Projet d'application sur U15 D1 saison 17/18	1 ^{er}	36
	2 ^{ème}	32
	3 ^{ème}	28
	4 ^{ème}	24
	5 ^{ème}	20
	6 ^{ème}	16
	7 ^{ème}	12
	8 ^{ème}	8
	9 ^{ème}	4
	10 ^{ème}	0
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points		
CRITERES ENCADREMENT		
Diplôme		Points
BEF ou +		+ 2 pts
BMF		10
CFF 1 2 3		8
CFF 2		6
Module U18		4
CRITERES LABEL CLUB		
Eligibilité : Avoir candidaté au label	Niveau	Points
	Elite	20
	Excellence	16
	Espoir	12
	3 projets sur 4	8
	2 projets sur 4	6
	1 projet sur 4	4
MALUS		
Type		Points
Forfait simple		-10
Forfait général = Disparition de l'équipe la saison suivante		
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant, ou éducateur) de 7 matchs		-5
Absence PES U15(absence non justifiée d'un joueur convoqué)		-2

Championnat en deux phases

PHASE AUTOMNE

Elle se déroule en 2 groupes : 1 groupe de 9 équipes et 1 de 8 équipes

La commission compétente détermine la composition des groupes et organise les rencontres en matches aller6retour.

CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D2

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en 2 groupes de 10 équipes en Les équipes réserves peuvent s'engager.

Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D2				
A partir de la saison 2018/2019				
CRITERES SPORTIFS - 70% des points				
		Classement	Points	
U15 D1 – Projet d'application sur U15 Access saison 17/18			70	
Classement U15 D2 phase Printemps N-1		1 ^{er}	70	
		2 ^{ème}	64	
		3 ^{ème}	58	
	Projet d'application sur U15 D1 toutes les poules saison 17/18		4 ^{ème}	52
			5 ^{ème}	46
			6 ^{ème}	40
			7 ^{ème}	34
			8 ^{ème}	28
Classement U15 D3 phase Printemps N-1		1 ^{er}	20	
		2 ^{ème}	16	
		3 ^{ème}	12	
	Projet d'application sur U15 D2 toutes les poules saison 17/18		4 ^{ème}	8
			5 ^{ème}	6
			6 ^{ème}	4
			7 ^{ème}	2
			8 ^{ème}	0
Si participation phase départementale Festival Pitch U13 = 10 pts				
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points				
CRITERES ENCADREMENT				
	Diplôme		Points	
	BEF ou +		+ 2 pts	
	BMF		10	
	CFF 1 2 3		8	
	CFF 3		6	
	Module U18		4	
CRITERES LABEL CLUB				
Eligibilité : Avoir candidaté au label		Niveau	Points	
		Elite	20	
		Excellence	16	
		Espoir	12	
		3 projets sur 4	8	
		2 projets sur 4	6	
		1 projet sur 4	4	
MALUS				
	Type		Points	
	Forfait simple		-10	
	Forfait général = Disparition de l'équipe la saison suivante			
	Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant, ou éducateur) de 7 matchs		-5	
	Absence PES U13-U12 (absence non justifiée d'un joueur convoqué)		-2	

*
—

PHASE PRINTEMPS

X équipes rejoignent le niveau D1

Elles sont compensées par les équipes classées 1^{ière} des groupes du Niveau D3 de la phase automne jusqu'au 2^{ième} ayant droit

La Composition des groupes de la phase printemps est fonction de la phase automne. Des accessions sont prévues afin de garantir la stabilité de la pyramide départementale suite aux équipes qui représenteront le District de la Côte d'Or lors de la phase printemps de l'inter-secteur de ligue

Durée des matches : 2X45 mn

Ballons : taille 5.

Qualification des joueurs dans un groupe à 10 équipes

- les équipes B, C, D ne devront pas présenter plus de 3 joueurs ayant participé à plus de dix matches en équipes supérieures lors des 3 derniers matches restant effectivement à jouer.
- ce championnat est ouvert aux joueurs U18, U17, U16 autorisés médicalement et U15 autorisés médicalement dans la limite de 3 joueurs.

U18 D3

Championnat en deux phases

PHASE AUTOMNE :

La phase automne se déroulera en x groupe de 8 à 10 équipes

Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans les tableau d'engagement du niveau D2.

Les équipes réserves peuvent s'engager.

La commission compétente organise les rencontres en matches aller-retour.

PHASE PRINTEMPS

X équipes rejoignent le niveau D2. Elles ne sont pas compensées. En fonction du nombre d'équipes engagées au sein de la catégorie U18

- Soit les groupes sont composés avec un nombre inférieur d'équipes
- Soit un groupe sera retiré de la pyramide uniquement pour la phase printemps

Durée des matches : 2X45 mn

Ballons : taille 5.

Qualification des joueurs dans un groupe à 10 équipes

- Les équipes B, C, D ne devront pas présenter plus de 3 joueurs ayant participé à plus de dix matches en équipes supérieures lors des 3 derniers matches restant effectivement à jouer.
- Ce championnat est ouvert aux joueurs U18, U17, U16 autorisés médicalement et U15 autorisés médicalement dans la limite de 3 joueurs.

U15 D1

Championnat en deux phases

Phase Automne

Critère de composition de ce groupe :

Le groupe est constitué par le District suivant le classement des meilleurs clubs de jeunes.

1 groupe de 10 équipes

La commission compétente détermine organise les rencontres en matches aller-retour.

CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D1

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en un groupe unique de 10 équipes. Les équipes réserves peuvent s'engager.

Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D1			
A partir de la saison 2018/2019			
CRITERES SPORTIFS - 70% des points			
		Classement	Points
Classement U14R N-1			70
Projet d'application sur U13 D1 toutes les poules saison 17/18	Classement U13 Intersecteurs phase Printemps N-1	1 ^{er}	70
		2 ^{ème}	64
		3 ^{ème}	58
		4 ^{ème}	52
		5 ^{ème}	46
		6 ^{ème}	40
		7 ^{ème}	34
		8 ^{ème}	28
		9 ^{ème}	22
Projet d'application sur U13 D2 toutes les poules saison 17/18	Classement U13 D1 phase Printemps N-1	1 ^{er}	20
		2 ^{ème}	16
		3 ^{ème}	12
		4 ^{ème}	8
		5 ^{ème}	6
		6 ^{ème}	4
		7 ^{ème}	2
		8 ^{ème}	0
Si participation phase départementale Festival Pitch U13 = 10 pts			
Si participation phase régionale Festival Pitch U13 = 20 pts			
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points			
CRITERES ENCADREMENT			
		Diplôme	Points
		BEF ou +	+ 2 pts
		BMF	10
		CFF 1 2 3	8
		CFF 2	6
		Module U15	4
CRITERES LABEL CLUB			
Eligibilité : Avoir candidaté au label		Niveau	Points
		Elite	20
		Excellence	16
		Espoir	12
		3 projets sur 4	8
		2 projets sur 4	6
		1 projet sur 4	4
MALUS			
		Type	Points
		Forfait simple	-10
		Forfait général = Disparition de l'équipe la saison suivante	
		Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant, ou éducateur) de 7 matchs	-5
		Absence PES U13-U12 (absence non justifiée d'un joueur convoqué)	-2

PHASE Printemps

X équipes rejoignent le niveau inter-secteur.

Elles sont compensées par les équipes classées 1^{ière} et la meilleure 2^{ième} du Niveau D2 phase automne le cas échéant (limite à 3 équipes)

La Composition des groupes de la phase printemps est fonction de la phase automne. Des accessions sont prévues afin de garantir la stabilité de la pyramide départementale suite aux équipes qui représenteront le District de la Côte d'Or lors de la phase printemps de l'inter-secteur de ligue

Durée des matches : 2 x 40 mn

Ballons : taille 5.

Nota :

- les équipes B, C, D ne devront pas présenter plus de 3 joueurs ayant participé à plus de dix matches en équipes supérieures lors des 5 derniers matches restant effectivement à jouer.
- Ce championnat est ouvert aux joueurs U15, U14, et U13 autorisés médicalement dans la limite de 3 joueurs.

U15 D2

Championnat en deux phases

Phase Automne

Critère de composition de ce groupe :

2 groupes : 1 de 10 équipes et 1 de 9 équipes

La commission compétente détermine organise les rencontres en matches aller-retour.

Le championnat en matches ALLER-RETOUR

CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D2

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en 2 groupes de 10 équipes en D2. Les équipes réserves peuvent s'engager.

Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D2		
A partir de la saison 2018/2019		
CRITERES SPORTIFS - 70% des points		
	Classement	Points
Classement U13 D1 phase Printemps N-1		70
Classement U13 D2 phase Printemps N-1 Projet d'application sur U13 D2 toutes les poules saison 17/18	1 ^{er}	70
	2 ^{ème}	64
	3 ^{ème}	58
	4 ^{ème}	52
	5 ^{ème}	46
	6 ^{ème}	40
	7 ^{ème}	34
	8 ^{ème}	28
Classement U13 D3 phase Printemps N-1	1 ^{er}	20
Projet d'application sur U13 D3 toutes les poules saison 17/18	2 ^{ème}	16
	3 ^{ème}	12
	4 ^{ème}	8
	5 ^{ème}	6
	6 ^{ème}	4
	7 ^{ème}	2
	8 ^{ème}	0
Si participation phase départementale Festival Pitch U13 = 10 pts		
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points		
CRITERES ENCADREMENT		
	Diplôme	Points
	BEF ou +	+ 2 pts
	BMF	10
	CFF 1 2 3	8
	CFF 2	6
	Module U15	4
CRITERES LABEL CLUB		
Eligibilité : Avoir candidaté au label	Niveau	Points
	Elite	20
	Excellence	16
	Espoir	12
	3 projets sur 4	8
	2 projets sur 4	6
	1 projet sur 4	4
MALUS		
	Type	Points
	Forfait simple	-10
	Forfait général = Disparition de l'équipe la saison suivante	
	Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant, ou éducateur) de 7 matchs	
	Absence PES U13-U12 (absence non justifiée d'un joueur convoqué)	
		-5
		-2

PHASE PRINTEMPS

X équipes rejoignent le niveau D1

Elles sont compensées par les équipes classées 1^{ière} des groupes du Niveau D3 de la phase automne jusqu'au 2^{ème} ayant droit

La Composition des groupes de la phase printemps est fonction de la phase automne. Des accessions sont prévues afin de garantir la stabilité de la pyramide départementale suite aux équipes qui représenteront le District de la Côte d'Or lors de la phase printemps de l'inter-secteur de ligue

Durée des matches : 2 x 40 mn

Ballons : taille 5.

Nota :

- Les équipes B, C, D ne devront pas présenter plus de 3 joueurs ayant participé à plus de dix matches en équipes supérieures lors des 3 derniers matchs restant effectivement à jouer.
- Ce championnat est ouvert aux joueurs U15, U14, et U13 autorisés médicalement dans la limite de 3 joueurs.

U15 D3

Championnat en deux phases

PHASE AUTOMNE :

La phase automne se déroulera en 2 groupes de 6 équipes

Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans les tableau d'engagement du niveau D2.

Les équipes réserves peuvent s'engager.

La commission compétente organise les rencontres en matches aller-retour.

PHASE PRINTEMPS

X équipes rejoignent le niveau D2. Elles ne sont pas compensées. En fonction du nombre d'équipes engagées au sein de la catégorie U15 Soit les groupes sont composés avec un nombre inférieur d'équipes

- Soit un groupe sera retiré de la pyramide uniquement pour la phase printemps

Durée des matches : 2X40 mn

Ballon : taille 5.

Nota :

- Le premier du groupe ayant droit jusqu'au 3eme monteront en U15 ans 1ere série.
- Les équipes en entente peuvent prétendre à l'accession en U15 1ere série.
- Les équipes B, C, D ne devront pas présenter plus de 3 joueurs ayant participé à plus de dix matches en équipes supérieures lors des 5 derniers matchs restant effectivement à jouer.
- Ces championnats U15 sont ouverts aux joueurs U15, U14 et U13 autorisés médicalement dans la limite de 3 joueurs.

3.2 B FOOT A 8

U15 A 8 (FUN FOOT)

Modalités

Les engagements sont obligatoirement réalisés par Footclub.

L'accès se fera dès juillet pour la première phase. Il sera ouvert un mois avant la date limite d'engagement pour les autres phases.

Délai

- 1^{ère} phase (sept-nov) :
Engagement obligatoire par Footclub et ce jusqu'à 15 septembre.
- Foot5 et Futsal :
L'engagement est obligatoire pour les équipes engagées en 1^{ère} phase.
Il est possible d'engager une équipe, ou une équipe supplémentaire jusqu'à 15 jours avant le début de la pratique.
- 2^{ème} phase (mars-avril-mai) :
Engagement obligatoire par Footclub et ce avant le 31 janvier.
Chaque équipe engagée en 2^{ème} phase est automatiquement engagée pour les épreuves Futsal et Beach Soccer mises en place. Il est possible d'engager une équipe, ou une équipe supplémentaire jusqu'à 15 jours avant le début de la pratique.

DROIT D'ENGAGEMENT

Les engagements ne sont pas soumis à des droits d'engagement. L'engagement de chaque équipe est gratuit. Toutefois pour des pratiques particulières nécessitant l'utilisation d'une infrastructure privée, il sera demandé une participation aux clubs participants (Foot5).

CATEGORIE – MIXITE - SURCLASSEMENT

Cf Règlement généraux

U3 – U12

Effectifs

8 par équipes + 4 remplaçants
3 U11 (nés en 2008) maxi par équipes
Mixité U14 F autorisées en mixités

Temps de jeu -> 2x30

Ballon ->T4

Mise en place d'un temps « COACHING » -> 1 période de 2 minutes à la moitié de chaque période

PHASE AUTOMNE

Incorporation du défi jonglage dans les classements du championnat à partir de la 1^{ère} phase
1 pt supplémentaire attribué au vainqueur du défi jonglage à partir de début de la première phase
0 pt attribué au perdant à partir de la première phase
1 pt en moins pour les équipes n'effectuant pas le défi jonglage, dès le début de la première phase.

Epreuve de jonglerie : 50 PD, 50 PG, 30 Têtes

Les clubs s'inscrivent soit en niveau 1 soit en niveau 2 en tenant compte de la future génération qu'ils auront (majorité de 1^{ère} année ou majorité de 2^{ème} année)

2 équipes par club maximum dans le même niveau

Niveau D1

Championnat en 2 phases

Phase Automne : 2 Groupes de 8 équipes

Niveau D2

Championnat en 2 phases

Phase Automne: 5 Groupes de 8 équipes

Niveau D3

Championnat en 2 phases

Phase Automne: 5 Groupes de 7 équipes

CRITERES D'ENGAGEMENT U13 D1

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en 2 groupes de 8 équipes. Les équipes réserves ne peuvent pas s'engager.

Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

Il n'est pas possible de prendre en compte l'année N-1 de la génération (U11). Les points sont comptabilisés par rapport au bilan de l'année précédente en U13.

CRITERES D'ENGAGEMENT U13 D1			
A partir de la saison 2018/2019			
CRITERES SPORTIFS - 70% des points			
Classement U13 N -1 du club	Intersecteurs	Classement	Points
		1 ^{er}	35 pts
		2 ^{ème}	31 pts
		3 ^{ème}	27 pts
		4 ^{ème}	23 pts
		5 ^{ème}	19 pts
	D1 Projet d'application sur U13 D1 toutes poules confondues saison 17/18	6 ^{ème}	15 pts
		1 ^{er}	23 pts
		2 ^{ème}	19 pts
		3 ^{ème}	15 pts
		4 ^{ème}	11 pts
		5 ^{ème}	7 pts
		6 ^{ème}	3 pts
		7 ^{ème}	2 pts
	D2 Projet d'application sur U13 D3 toutes les poules saison 17/18	8 ^{ème}	1 pt
1 ^{er}		7 pts	
2 ^{ème}		3 pts	
	3 ^{ème}	2 pts	
Si participation phase départementale Festival Pitch U13 = 5 pts			
Si participation phase régionale Festival Pitch U13 = 5pts			
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points			
CRITERES ENCADREMENT			
	Diplôme		Points
	BEF ou +		+ 5 pts
	BMF		+2 pts
	CFF 1 2 3		10 pts
	CFF 2		8 pts
	Module U13		5 pts
CRITERES LABEL CLUB			
Eligibilité : Avoir candidaté au label		Niveau	Points
		Elite	5 pts
		Excellence	5 pts
		Espoir	5 pts
		3 projets sur 4	3 pts
		2 projets sur 4	2 pts
		1 projet sur 4	1 pt
MALUS			
	Type		Points
	Absence PES U13-U12 (absence non justifiée d'un joueur convoqué/date)		-2 pts

CRITERES D'ENGAGEMENT U13 D2 ET D3

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera de la manière suivante :

- ④ Niveau D2 en 3 groupes de 8 équipes.
- ④ Niveau D3 en 4 ou plus groupes de 8 ou 9 équipes

L'engagement sera soumis à une journée en formule échiquier par zone géographique. Entre 4 et 6 sites regroupant entre 12 à 16 équipes. Les 4 premiers de chaque site lors de cette journée seront engagés en niveau D2 ainsi que les premiers ayant-droits.

Les équipes réserves peuvent s'engager.

PHASE PRINTEMPS

La Composition des groupes de la phase printemps est fonction de la phase automne. Des accessions sont prévues afin de garantir la stabilité de la pyramide départementale suite aux équipes qui représenteront le District de la Côte d'Or lors de la phase printemps de l'inter-secteur de ligue

U13

- ④ D1 : X équipes* rejoignent le niveau Intersecteur. Elles sont compensées par les équipes classées 1^{ère} et/ou 2^{ème} du niveau D2 phase Automne. Les deux équipes issues du même groupe de la phase automne doivent être dans des groupes différents en phase printemps.
- ④ D2 : X équipes rejoignent le niveau D1. Elles sont compensées par les équipes classées 1^{ère} des groupes de niveau D3 de la phase automne, en cas d'apport insuffisant, le complément sera fait par les équipes classées 2^{ème} des groupes de D3 de la phase automne. Ces deuxième seront classés selon un ratio de points / match pour établir une priorité.
- ④ D3 : X équipes rejoignent le niveau D2. Elles ne sont pas compensées. En fonction du nombre d'équipes engagées au sein de la catégorie U13 :
 - Soit les groupes sont composés avec un nombre inférieur d'équipes
 - Soit un groupe sera retiré de la pyramide uniquement pour la phase printemps

Les défis jonglages gagnés ou perdus seront comptabilisés dans un classement en annexe.

Le 1^{er} de chaque groupe sera récompensé par une dotation

NOUVELLE INSCRIPTION ET BRASSAGE SUR LA PREMIERE PHASE POUR CHAQUE NOUVELLE SAISON

UN SEUL BUT, L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF, LE JEU, LA TECHNIQUE ET LA PROGRESSION DES ENFANTS

III – LE DEFI-JONGLAGE (U12-U13 à 8)

Avant tous les matchs, chaque joueur de l'équipe recevante jonglera avec celui de l'équipe visiteuse qui porte le même n° que lui sur la feuille de match.

Le visiteur compte le nombre de contacts (pied et tête du recevant). C'est ensuite le visiteur qui jongle et le recevant qui compte.

Les défis seront pris en compte à égalité du nombre de joueurs présents dans les 2 équipes, mais tous devront jongler. Cette opération dure une dizaine de minutes.

Les résultats seront portés sur une feuille jointe à la feuille de match et le résultat du défi sera noté dans la case « tirs au but » (avec une croix pour l'équipe victorieuse du défi).

Le vainqueur du défi sera l'équipe qui en a gagné le plus et pas forcément l'équipe qui totalise le plus de jonglages.

Ex : L'équipe A a réalisé 200 jonglages et l'équipe B 150 jonglages ; mais B a remporté 5 défis contre 3 pour l'équipe A ; c'est l'équipe B qui remporte le défi-jonglage.

Le classement du défi jonglage sera séparé de celui du championnat en 1ère phase

En cas de feuille de défi jonglage absente ou de résultats non exploitables, l'équipe recevante sera sanctionnée d'un point dans le classement.

3.2.C - FOOT A EFFECTIF REDUIT

Les feuilles de bilan et de présence de match doivent être envoyées dans les 48 H (réception Mardi matin dernier délai) au Secrétariat du District par mail depuis l'adresse officielle du Club

Quelques points importants

Le District

- pointe la réception des **feuilles de bilan et de présence de match**
- vérifie :
 - a) Que les joueur(se)s soient bien licencié(e)s,
 - b) Que les feuilles de plateaux et de présence soient bien remplies (n'oubliez pas de cocher les présents sur les feuilles de présence).
 - c) la participation des joueurs sur les plateaux concernant les obligations des équipes de jeunes

Pour tout plateau annulé (état des terrains), le club recevant le plateau se doit de prévenir les clubs et en aviser le District.

En cas de forfait d'une équipe, le club recevant devra le mentionner sur la feuille de bilan

I- PLATEAUX U10 - U 11

Ouvert aux joueurs U11 (2008) et U10 (2009) et aux joueurs U9 (2010) autorisés médicalement **dans la limite de TROIS joueurs U9** par équipe inscrits sur la feuille de plateau

- ✓ Les plateaux se jouent le samedi matin. C'est le district qui établit les calendriers suite aux réunions de secteurs de septembre et janvier
- ✓ Le temps d'activité (matches + jonglages) ne peut excéder 50 minutes. Les dates et formes de pratiques sont définies dans le calendrier de chaque catégorie (à télécharger sur le site internet du district)
- ✓ Le Guide interactif du Football des enfants est à télécharger sur notre site afin d'appliquer la politique fédérale.
- ✓ Prévenir le club organisateur en cas de non-participation.
- ✓ L'équipe recevante renvoie **impérativement** la fiche bilan (feuille de compte rendu) rempli ainsi que les feuilles de présence des équipes présentent au District **AVANT** le Mardi suivant le plateau (même s'il n'a pas eu lieu).

II – PLATEAUX U 8 - U 9

Ouvert aux joueurs U9 (2010) et U8 (2011) et aux joueurs U7 (2012) autorisés médicalement **dans la limite de TROIS joueurs U7** par équipe inscrits sur la feuille de plateau

- ✓ Les plateaux se jouent le samedi matin ou après midi. C'est le district qui établit les calendriers suite aux réunions de secteurs de septembre et janvier
- ✓ Le temps d'activité ne peut excéder 50 minutes. Les dates et formes de pratiques sont définies dans le calendrier de chaque catégorie (à télécharger sur le site internet du district)
- ✓ Le Guide interactif du Football des enfants est à télécharger sur notre site afin d'appliquer la politique fédérale.
- ✓ Prévenir le club organisateur en cas de non-participation.
- ✓ L'équipe recevante renvoie **impérativement** la fiche bilan (feuille de compte rendu) remplie ainsi que les feuilles présence des équipes présentent au District **AVANT** le Mardi suivant le plateau (même s'il n'a pas eu lieu).

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS est OBLIGATOIRE.

Tout club est tenu d'y participer avec un minimum d'une équipe.

Années d'âge

U6 : joueurs nés en 2013

U7 : joueurs nés en 2012

Possibilité de sous classer 2U8 par équipes.

Organisation de la saison -> 1 plateau par quinzaine

- ✓ Les plateaux se jouent le samedi matin ou après midi. C'est le district qui établit les calendriers suite aux réunions de secteurs de septembre et janvier
- ✓ Le temps d'activité ne peut excéder 40 minutes. Les dates et formes de pratiques sont définies dans le calendrier de chaque catégorie (à télécharger sur le site internet du district)
- ✓ Le Guide interactif du Football des enfants est à télécharger sur notre site afin d'appliquer la politique fédérale.
- ✓ Prévenir le club organisateur en cas de non-participation.
- ✓ L'équipe recevante renvoie **impérativement** la fiche bilan (feuille de compte rendu) remplie ainsi que les feuilles présence des équipes présentent au District **AVANT** le Mardi suivant le plateau (même s'il n'a pas eu lieu).

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS est OBLIGATOIRE.

Tout club est tenu d'y participer avec un minimum d'une équipe.

CATEGORIES - LICENCES SCOLARITÉ	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13
	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6 ^{ème}	5 ^{ème}
EFFECTIFS DE PRATIQUE	Football à 3 (sans GB) ou à 4 (avec GB) ★		Football à 5		Football à 8		Football à 8	
SUPPLÉMENTAIRE	1 maximum		2 maximum		4 maximum		4 maximum	
NOMBRE MINIMAL DE JOUEURS	Adaptation des effectifs		4 par équipe		6 par équipe		6 par équipe	
TABLES	Non ★		Oui		Oui		Oui	
MIXITÉ	Oui		Oui		Oui		Oui	
SURCLASSEMENT			3 U7 maximum par équipe avec autorisation médicale		3 U9 maximum par équipe avec autorisation médicale		3 U11 maximum par équipe avec autorisation médicale	
SOUS-CLASSEMENT	Possibilité 2 U6 G maximum par équipe - Possibilité U6 F		Possibilité U10 F		Possibilité U12 F		Possibilité U14 F	
DIMENSION DES TERRAINS	Foot à 3 (sans GB): 25 m x 15 m ★		36 à 40 m x 25 à 30 m ★		1/2 terrain à 11		1/2 terrain à 11	
	Foot à 4 (avec GB): 30 m x 20 m ★				Si terrain spécifique: 65 à 68 m x 45 m		Si terrain spécifique: 60 à 65 m x 50 m	
ZONE GARDIEN DE BUT	Zone à 8 mètres ★		Zone à 8 mètres ★		28 m x 13 m		28 m x 13 m	
HORS-JEU	Non		Non		Ligne des 13 mètres		Ligne médiane	
TAILLE DES BUTS	Foot à 3 (sans GB): 2 m x 1,5 m (possibilité de multi-cibles)		4 m x 1,5 m		6 m x 2,10 m		6 m x 2,10 m	
	Foot à 4 (avec GB): 4 m x 1,5 m							
TAILLE DES BALLONS	T3		T3		T4		T4	
TEMPS DE JEU MAXI-RENCONTRES - ARBRES	40 minutes		50 minutes		60 minutes		70 minutes	
DUREE MAX DES RENCONTRES	30 minutes		40 minutes		50 minutes		60 minutes	
ENGAGEMENT	Interdiction de marquer directement							
COUP DE PIED DE BUT	Ballon arrêté, endroit libre dans la surface des 5m ★		Ballon arrêté, endroit libre dans la surface des 5m ★		9 m (à D ou à G du point de réparation)		9 m (à D ou à G du point de réparation)	
TOUCHE	Passe au pied au sol ou conduite de balle		Passe au pied au sol ou conduite de balle		A la main		A la main	
COUP-FRANC	Coup-franc directs uniquement		Coup-franc directs uniquement		Coup-franc directs et coup-franc indirects		Coup-franc directs et coup-franc indirects	
COUP DE PIED DE RÉPARATION	6 m (2 pas devant la ligne des 8 mètres)		6 m (2 pas devant la ligne des 8 mètres)		9 m		9 m	
MISE À DISTANCE DES JOUEURS	4 m		4 m		6 m		6 m	
RELANCE GARDIEN DE BUT	Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol ★		Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol ★		Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol		Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol	
	Protégée à 8 m ★		Protégée à 8 m ★		Non protégée		Non protégée	
TEMPS DE JEU PAR JOUEUR	Tendre vers 100 %		Tendre vers 100 %		Temps de jeu égal pour tous		Temps de jeu égal pour tous	
ARBITRAGE	Extérieur terrain par 1 jeune ou 1 adulte		Extérieur terrain par 1 jeune ou 1 adulte		3 arbitres (privilégier des joueurs U15 - U17 du club)		3 arbitres - Assistent(e) « joueurs U12 - U13 (rotations de 15 minutes)	
FAUSE COACHING	Non		Non		Non		2 minutes au milieu de chaque période	

★ Nouveautés

Le même temps de jeu pour tous : un droit pour les enfants, un devoir pour les éducateurs



3.3 -COUPES

I – FESTIVAL U13 à 8

Une seule équipe engagée par club (équipe une).

Les rencontres du 1er tour seront le plus géographique possible ; pour les tours suivants, tirage au sort intégral.

Règlement des plateaux de 3 :

Les équipes se rencontrent entre elles (2 x 15 mn).

Victoire : 4 points - Nul : 2 points - Défaite : 1 point - Pénalité : 0 point

Les matches se déroulent dans l'ordre suivant : AB - CA - BC

Départage des équipes en cas d'égalité de points : JONGLAGES

Les feuilles de matches ainsi que le classement sont à envoyer au District de Côte d'Or par le club recevant. 5 plateaux de 3 équipes – Une seule équipe qualifiée.

Les feuilles de défis jonglages sont à télécharger sur le Site du District en Rubrique « Document » ou sur Footclubs.

FINALE DEPARTEMENTALE : Le Règlement sera communiqué ultérieurement

II – COUPE U15 D2

a) Engagement :

L'engagement est obligatoire pour toutes les équipes participant aux championnats U15 D2

b) Déroulement des rencontres :

- Les dates de tours de coupes sont inscrites au calendrier général jeune.

- Cette coupe se dispute selon la formule de l'élimination directe (sauf si les impératifs du calendrier nous mettent dans l'obligation de disputer les matches par plateaux. Dans ce cas, le règlement des plateaux sera communiqué).

- U 15 (2 x 40 mn – Ballon n° 5)

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les tirs au but départageront les équipes.